

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00413

Numéro SIREN : 433 064 896

Nom ou dénomination : 17 EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2019 sous le numéro de dépôt 70

17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal - Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
Exercice clos le 30 septembre 2018

Monsieur Michel DAUSSAN, Président non associé de la société 17 EXPERTISE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2018, l'activité de la Société a été la suivante : nous enregistrons une progression de notre chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent (+ 5,96%).
Notre résultat final est bénéficiaire.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : nous espérons maintenir notre progression de chiffre d'affaires.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 septembre 2017, ainsi que le montant cumulé des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Toutefois, nous sommes dans l'incapacité de porter à votre connaissance ces informations, nos outils informatiques ne nous le permettant pas.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 080 765 euros contre 1 019 962 euros lors de l'exercice précédent,

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 16 678 euros
Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 13 625 euros

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 410 888 euros
Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 000 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 327 744 euros contre 340 326 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -3,70%.

Le montant des charges sociales s'élève à 154 245 euros contre 151 715 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,67%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 37 151 euros
Le montant des autres charges s'élève à 11 499 euros

Les charges d'exploitation se sont élevées à 968 152 euros contre 944 360 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,52%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 129 291 euros contre 81 853 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 57,96%.

Compte tenu d'un résultat financier de -3 674 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 125 617 euros

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 479 euros,
- d'un impôt sur les sociétés de 28 674 euros

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 97 421 euros contre un bénéfice de 147 835 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -34,10%.

Au 30 septembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 096 135 euros contre 1 018 542 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,62%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 97 421 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	97 421 euros
A titre de dividendes	60 000 euros
Soit 30 euros par action	
Le solde	37 421 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 207 220 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 372 220 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 5 janvier 2019.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2014	70.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2015	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à LA ROCHELLE
Le 7 décembre 2018

Le Président
Michel DAUSSAN



17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal - Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 5 JANVIER 2019

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'élevant à 97 421 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	97 421 euros
A titre de dividendes Soit 30 euros par action	60 000 euros
Le solde	37 421 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 207 220 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 5 janvier 2019..

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

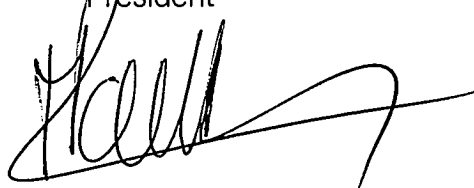
Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2014	70.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2015	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Michel DAUSSAN
Président



17 EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, Rue Cardinal - Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE
RCS La Rochelle 433 064 896

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 5 JANVIER 2019**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2018**

Bénéfice de l'exercice 97 421 euros

A titre de dividendes 60 000 euros
Soit 30 euros par action

Le solde 37 421 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 207 220 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 5 janvier 2019.

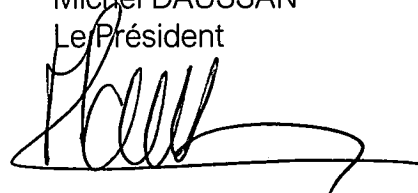
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes distribués
30/09/2014	70.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2016	110.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%
30/09/2015	85.000 euros, non éligibles à la réfaction de 40%

Certifié conforme

Michel DAUSSAN
Le Président



17 EXPERTISE

1 B rue Cardinal
Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE

COMPTES ANNUELS

17 EXPERTISE
1 RUE CARDINAL
RESIDENCE ETOILE MARINE
17000 LA ROCHELLE
05 46 30 50 50

Désignation de l'entreprise : **17 EXPERTISE** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **1 B rue Cardinal** 17000 LA ROCHELLE Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **4 3 3 0 6 4 8 9 6 0 0 0 2 3** Néant *

				Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 1 8		N-1 13 0 0 9 2 0 1 7		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 500	6 064	1 436	879	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	341 330		341 330	341 330	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	221 551	74 715	146 836	151 059	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	130 449	84 181	46 268	54 087	
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV					
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	525		525	485	
	Autres titres immobilisés	BD	BD					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES*	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	855		855	405	
TOTAL (II)		BJ	BK	702 211	164 960	537 251	548 246	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	128 557	1 050	127 507	114 618
		Autres créances (3)	BZ	CA	153 253		153 253	95 092
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	229 818		229 818	223 120
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	36 146		36 146	16 472	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 160		12 160	20 995	
	TOTAL (III)	CJ	CK	559 934	1 050	558 884	470 297	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	1 262 145	166 010	1 096 135	1 018 542	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Reenvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 380 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.50...0.0.0.....)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	169 799	91 964
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	97 421	147 835
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	432 220	404 799
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 975	34 975
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	34 975	34 975
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112 311	106 941
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	43 033	33 129
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 537	59 955
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 152	206 705
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 327	7 773
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	174 580	164 265
TOTAL (IV)	EC	628 940	578 769	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 096 135	1 018 542
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	543 525	494 692	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 548	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

		Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	1 080 765	FH		FI	1 080 765
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 080 765	FK		FL	1 080 765	1 019 962
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	3 628	3 889	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 412	1 454	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 638	908	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 097 443	1 026 213	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	13 625	11 205	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	410 888	392 929	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 000	13 514	
	Salaires et traitements*					FY	327 744	340 326	
	Charges sociales (10)					FZ	154 245	151 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements*		GA	36 101	23 174	
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	1 050	11 412				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD							
	Autres charges (12)					GE	11 499	87	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	968 152	944 360
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	129 291	81 853	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	917	4 523	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	917	4 523	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 592	4 225	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 592	4 225	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 674)	299	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	125 617	82 152	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	479	159	349	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		8	843	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	479	168	192	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		10	000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		2	220	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		34	975	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		47	195	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	479	120	997	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 674	55	314	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 098 840	1 198	928	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 001 418	1 051	093	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	97 421	147	835	
RENOUVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			1 454	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		Exercice N-1		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
SCP DOUARD				478		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N-1		
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 096 134.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 080 765.21 Euros et dégageant un bénéfice de 97 421.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 204 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	349 278		3 200
Installations générales agencements aménagements des constructions	211 844		10 671
Matériel de transport	63 980		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	70 102		10 745
TOTAL	345 925		21 416
Autres participations	485		40
Prêts, autres immobilisations financières	405		450
TOTAL	890		490
TOTAL GENERAL	696 093		25 106

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 648	348 830	348 830
TOTAL		3 648	348 830	348 830
Installations générales agencements aménagements constr.		963	221 551	221 551
Matériel de transport			63 980	63 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 378	66 470	66 470
TOTAL		15 341	352 000	352 000
Autres participations			525	525
Prêts, autres immobilisations financières			855	855
TOTAL			1 380	1 380
TOTAL GENERAL		18 988	702 211	702 211

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		2 643	3 648	6 064
TOTAL	7 069	2 643	3 648	6 064
Installations générales agencements aménagements constr.	60 784	14 894	963	74 715
Matériel de transport	23 583	11 195		34 779
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 411	7 369	14 378	49 402
TOTAL	140 779	33 458	15 341	158 896
TOTAL GENERAL	147 848	36 101	18 988	164 960

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 643				
TOTAL	2 643				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	14 731		163		
Matériel de transport	11 195				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 717		652		
TOTAL	32 643		815		
TOTAL GENERAL	35 286		815		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	34 975				34 975
TOTAL	34 975				34 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 412	1 050	11 412		1 050
TOTAL	11 412	1 050	11 412		1 050
TOTAL GENERAL	46 387	1 050	11 412		36 025
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 050	11 412		

Procédure d'injonction de payer engagée à l'encontre d'un client de la société à laquelle le dit client a formé opposition en justice.

La procédure est toujours en cours devant le Tribunal de commerce de La Rochelle.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	525	525	
Autres immobilisations financières	855	855	
Clients douteux ou litigieux	1 260	1 260	
Autres créances clients	127 297	127 297	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 816	2 816	
Impôts sur les bénéfices	46 350	46 350	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 494	37 494	
Débiteurs divers	66 593	66 593	
Charges constatées d'avance	12 160	12 160	
TOTAL	295 350	295 350	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	62	62		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	112 249	26 834	84 309	1 106
Fournisseurs et comptes rattachés	118 537	118 537		
Personnel et comptes rattachés	85 199	85 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 739	50 739		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 669	33 669		
Autres impôts taxes et assimilés	9 545	9 545		
Groupe et associés	43 033	43 033		
Autres dettes	1 327	1 327		
Produits constatés d'avance	174 580	174 580		
TOTAL	628 940	543 525	84 309	1 106
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 094			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
A LA CONSTITUTION	20.0000	2 000			2 000
AUGMENTATION DU 31/01/2007	55.0000	2 000			2 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	44 880
Total	44 880

Honoraires à facturer soit 44.880 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 018
Dettes fiscales et sociales	98 109
Autres dettes	21
Total	144 209

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		12 160
Total		12 160
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		174 580
Total		174 580

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

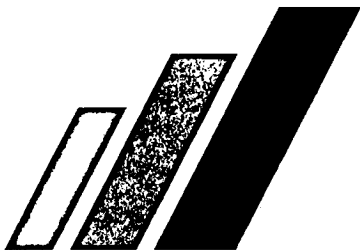
Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	6
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.200 euros, concernant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes .



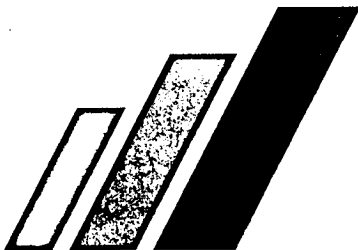
Geoffroy Rosembly

Commissaire aux comptes auprès de la cour d'appel de Bordeaux,
6 rue Jean Marot, 16000 ANGOULEME

17 EXPERTISE Sas
A l'attention de l'associée unique de la Sas
1 rue Cardinal, Résidence Etoile Marine
17000 LA ROCHELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 30 septembre 2018



A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 17 EXPERTISE Sas relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il en va notamment du traitement des produits constatés d'avance qui constituent une estimation significative retenue pour l'élaboration des comptes, pour lequel le caractère approprié et la séparation d'exercice a été contrôlée en cohérence.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en



France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Angoulême, le 7 Décembre 2018

Geoffroy Rosembly
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1 B rue Cardinal 17000 LA ROCHELLE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 3 3 0 6 4 8 9 6 0 0 0 2 3 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 1 8</u>		N-1 <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	7 500	AG	6 064	1 436	879	
	Fonds commercial (1)	AH	341 330	AI		341 330	341 330	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	221 551	AQ	74 715	146 836	151 059	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	130 449	AU	84 181	46 268	54 087	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	525	BC		525	485	
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	855	BI		855	405		
TOTAL (II)	BJ	702 211	BK	164 960	537 251	548 246		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	128 557	BY	1 050	127 507	114 618
		Autres créances (3)	BZ	153 253	CA		153 253	95 092
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	229 818	CE		229 818	223 120
DIVERS	Disponibilités	CF	36 146	CG		36 146	16 472	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 160	CI		12 160	20 995	
	TOTAL (III)	CJ	559 934	CK	1 050	558 884	470 297	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 262 145	1A	166 010	1 096 135	1 018 542	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 380	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété* :	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

DIVERS

Comptes de régularisation

QUADRATUS Informatique

9

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.5.0....0.0.0.....)	DA	150 000	150 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	169 799	91 964	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	97 421	147 835	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	432 220	404 799	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	34 975	34 975	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	34 975	34 975	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112 311	106 941	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	43 033	33 129	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 537	59 955	
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 152	206 705	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 327	7 773	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	174 580	164 265	
TOTAL (IV)	EC	628 940	578 769		
Ecarts de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 096 135	1 018 542		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	543 525	494 692		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		3 548		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

67

Désignation de l'entreprise : 17 EXPERTISE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	1 080 765	FH	FI	1 080 765
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 080 765	FK	FL	1 080 765	1 019 962
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	3 628	3 889	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	11 412	1 454	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 638	908	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 097 443	1 026 213
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	13 625	11 205	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	410 888	392 929	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	13 000	13 514	
	Salaires et traitements*				FY	327 744	340 326	
	Charges sociales (10)				FZ	154 245	151 712	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*			GA	36 101	23 174
				} - dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 050
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	11 499	87	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	968 152	944 360	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	129 291	81 853	
opérations et commut	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	917	4 523	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	917	4 523	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	4 592	4 225	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	4 592	4 225	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 674)	299	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	125 617	82 152	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

a

Désignation de l'entreprise : <u>17 EXPERTISE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	479	159 349	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		8 843	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	479	168 192	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		10 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		2 220	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		34 975	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		47 195	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	479	120 997	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	28 674	55 314		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 098 840	1 198 928	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 001 418	1 051 093	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	97 421	147 835	
RENOUVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
			- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		1 454
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
SCP DOUARD					478	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

19

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	8
Permanence ou changement de méthodes	8
Informations complémentaires (CICE)	8
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 096 134.72 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 080 765.21 Euros et dégagant un bénéfice de 97 421.48 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 204 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 200
TOTAL	349 278		
Installations générales agencements aménagements des constructions	211 844		10 671
Matériel de transport	63 980		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	70 102		10 745
TOTAL	345 925		21 416
Autres participations	485		40
Prêts, autres immobilisations financières	405		450
TOTAL	890		490
TOTAL GENERAL	696 093		25 106

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		3 648	348 830	348 830
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.		963	221 551	221 551
Matériel de transport			63 980	63 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 378	66 470	66 470
TOTAL		15 341	352 000	352 000
Autres participations			525	525
Prêts, autres immobilisations financières			855	855
TOTAL			1 380	1 380
TOTAL GENERAL		18 988	702 211	702 211

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	7 069	2 643	3 648	6 064
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.	60 784	14 894	963	74 715
Matériel de transport	23 583	11 195		34 779
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	56 411	7 369	14 378	49 402
TOTAL	140 779	33 458	15 341	158 896
TOTAL GENERAL	147 848	36 101	18 988	164 960

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 643				
TOTAL					
Instal.générales agenc.aménag.constr.	14 731		163		
Matériel de transport	11 195				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 717		652		
TOTAL	32 643		815		
TOTAL GENERAL	35 286		815		

ca

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	34 975				34 975
TOTAL	34 975				34 975

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	11 412	1 050	11 412		1 050
TOTAL	11 412	1 050	11 412		1 050
TOTAL GENERAL	46 387	1 050	11 412		36 025
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 050	11 412		

Procédure d'injonction de payer engagée à l'encontre d'un client de la société à laquelle le dit client a formé opposition en justice.

La procédure est toujours en cours devant le Tribunal de commerce de La Rochelle.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	525	525	
Autres immobilisations financières	855	855	
Clients douteux ou litigieux	1 260	1 260	
Autres créances clients	127 297	127 297	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 816	2 816	
Impôts sur les bénéfices	46 350	46 350	
Taxe sur la valeur ajoutée	37 494	37 494	
Débiteurs divers	66 593	66 593	
Charges constatées d'avance	12 160	12 160	
TOTAL	295 350	295 350	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	62	62		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	112 249	26 834	84 309	1 106
Fournisseurs et comptes rattachés	118 537	118 537		
Personnel et comptes rattachés	85 199	85 199		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 739	50 739		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 669	33 669		
Autres impôts taxes et assimilés	9 545	9 545		
Groupe et associés	43 033	43 033		
Autres dettes	1 327	1 327		
Produits constatés d'avance	174 580	174 580		
TOTAL	628 940	543 525	84 309	1 106
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 094			

u

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
A LA CONSTITUTION	20.0000	2 000			2 000
AUGMENTATION DU 31/01/2007	55.0000	2 000			2 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	44 880
Total	44 880

Honoraires à facturer soit 44.880 €

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 018
Dettes fiscales et sociales	98 109
Autres dettes	21
Total	144 209

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 160
Total	12 160
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	174 580
Total	174 580

Ca

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	6
Total	9

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2.200 euros, concernant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes .